

Département du Lot	Séance du 04 avril 2024 à 20h30
Commune de Glanes	Le quatre avril deux mille vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jacques FERRAND.
Nombre de membres en exercice : 9	Étaient présents : Jacques FERRAND, Geoffrey CROS, Eric AUDUBERT, Muriel LAPAUZE, Abdelghafour EL MOUKAFIH, Olivier BACHALA
Présents : 6	Étaient Représentés :
Votants : 6	Étaient Excusés : Sébastien SOULHOL
	Étaient Absents : Stéphanie REYNIER, Vincent QUERCY
	Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Date de la convocation : 30 mars 2024	

Ordre du jour :

Suite à l'orientation budgétaire débattue lors de la dernière séance, les membres du conseil municipal doivent voter sur les points suivants :

- Budget de l'eau : Compte Administratif 2023, affectation des résultats, Budget prévisionnel 2024.
- Budget de l'assainissement : Compte Administratif 2023, affectation des résultats, Budget Prévisionnel 2024
- Budget principal : Compte Administratif 2023, affectation des résultats, taux d'impositions, subvention communales, Budget Prévisionnel 2024.
- Fongibilité des crédits
- Comportés
- Éclairage du futur parking de la mairie
- Devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse
- Questions Diverses

La séance est ouverte à 20h40

1. Élection du secrétaire de séance :

Eric AUDUBERT a été élu secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 07 mars 2024

Après présentation du procès verbal de la séance du 07 mars 2024, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le document.

Sortie de Jacques FERRAND à 20h50.

3. Délibération sur le compte administratif 2023 - Service de l'assainissement (N°DE_006_2024)

Geoffrey CROS, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Jacques FERRAND, Maire. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif présenté qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	40 920,29	9 922,97	0,00	9 922,97	40 920,29
Opérations exercice	21 667,58	24 120,12	8 013,20	22 082,97	29 680,78	46 203,09
Total	21 667,58	65 040,41	17 936,17	22 082,97	39 603,75	87 123,38
Résultat de clôture		43 372,83		4 146,80		47 519,63
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	43 372,83	0,00	4 146,80	0,00	47 519,63
Résultat définitif		43 372,83		4 146,80		47 519,63

Entrée de Jacques FERRAND à 20h52.

4. Délibération sur le compte de gestion 2023 – Service de l'assainissement (N°DE_007_2024)

Le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2023 de l'assainissement au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

5. Affectation du résultat de fonctionnement – Service de l'assainissement (N°DE_008_2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques FERRAND : décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement (excédent de 43 372,83€) comme suit :

Pour Mémoire	
--------------	--

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	40 920.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	40 760.29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	2 452.54
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	43 372.83
A. EXCÉDENT AU 31/12/2021	43 372.83
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. -1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	43 372.83
B. DÉFICIT AU 31/12/2014	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

6. Délibération sur le budget primitif – Service de l'assainissement (N°DE_009_2024)

Le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2024 s'élevant à 66 647,83€ en fonctionnement et à 59 679,63 € en investissement. Le conseil municipal le valide à l'unanimité

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 700,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500,00 €
014	Atténuations de produits	2 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	43 372,83 €
65	Autres charges de gestion courante	300,00 €
66	Charges financières	3 315,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	12 160,00 €
TOTAL DÉPENSES		66 647,83 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	43 372,83 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	23 275,00 €
TOTAL RECETTES		66 647,83 €

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	8 020,00 €
10	Assainissement	51 659,63 €
TOTAL DÉPENSES		59 679,63 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	12 160,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 146,80 €
021	Virement de la sect° de fonctionnement	43 372,83 €
TOTAL RECETTES		59 679,63 €

Sortie de Jacques FERRAND à 21h25.

7. Délibération sur le compte administratif – Service de l'eau (N°DE_010_2024)

Geoffrey CROS, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Jacques FERRAND, Maire. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif présenté qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	622,87	0,00	8 298,15	0,00	8 921,02
Opérations exercice	51 578,20	61 283,59	384,00	6 185,00	51 962,20	67 468,59
Total	51 578,20	61 906,46	384,00	14 483,15	51 962,20	76 389,61
Résultat de clôture		10 328,26		14 099,15		24 427,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	10 328,26	0,00	14 099,15	0,00	24 427,41
Résultat définitif		10 328,28		14 099,15		24 427,41

Entrée de Jacques FERRAND à 21h27.

8. Délibération sur le compte de gestion – Service de l'eau (N°DE_011_2024)

Le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2023 de l'eau au conseil municipal qui

l'accepte à l'unanimité.

9. Affectation du résultat de fonctionnement – Service de l'eau (N°DE_012_2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques FERRAND : décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement (excédent de 9 705,39€) comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	622,87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	622,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	9 705,39
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	10 328,26
A. EXCÉDENT AU 31/12/2021	10 328,26
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. -1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	10 328,26
B. DÉFICIT AU 31/12/2014	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

10. Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE GLANES 2024 (N°DE_013_2024)

Le Maire précise qu'une fuite est encore en cours. Eric AUDUBERT rajoute que l'entreprise qui est déjà venue à ce sujet, va revenir le 15 avril. Le maire explique qu'il a prévu une subvention du budget communal pour aider le budget de l'eau. Il présente à la suite le projet de budget primitif pour l'année 2024 s'élevant à 50 135,00 € en fonctionnement et à 72 609,15 € en investissement. Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	21 850,00 €
014	Atténuation de produits	11 525,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	250,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	6 510,00 €
TOTAL DÉPENSES		50 135,00 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	10 328,26 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 806,74 €
74	Subvention d'exploitation	5 000 €
TOTAL RECETTES		50 135,00 €

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	7 609,15 €
19	Gestion des consommations	65 000,00 €
TOTAL DÉPENSES		72 609,15 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	6 510,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	14 099,15 €
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 000,00 €
19	Gestion des consommations	42 000,00 €
TOTAL RECETTES		72 609,15 €

Sortie de Jacques FERRAND à 21h15.

11. Délibération sur le compte administratif – Commune de Glanes (N°DE_014_2024)

Geoffrey CROS, 1^{er} adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Jacques FERRAND, Maire. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif présenté qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	112 720,22	0,00	460 117,38	0,00	572 837,60
Opérations exercice	143 871,32	239 709,41	106 292,58	23 508,03	250 163,90	263 217,44
Total	143 871,32	352 429,63	106 292,58	483 625,41	250 163,90	836 055,04
Résultat de clôture		208 558,31		377 332,83		585 891,14
Restes à réaliser	0,00	0,00	353 333,77	0,00	353 333,77	0,00
Total cumulé	0,00	208 558,31	353 333,77	377 332,83	353 333,77	585 891,14
Résultat définitif		208 558,31		377 332,83		585 891,14

Entrée de Jacques FERRAND à 21h17.

12. Délibération sur le compte de gestion – Commune de Glanes 2023 (N°DE_015_2024)

Le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2023 de la commune au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

13. Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - GLANES 2023 (N°DE_016_2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques FERRAND : décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement (excédent de 208 558,31 €) comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	112 720,22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	117 939,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	95 838,09
Résultat cumulé au 31/12/2023	208 558,31
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	208 558,31
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	208 558,31
B. DEFICIT AU 31/12/2022	0,00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0,00

Sortie de Geoffrey CROS, coprésident du comité des fêtes à 21h30

14. Vote des subventions communales (N°DE_017_2024)

Monsieur le Maire rappelle que les montants des subventions doivent être votés pour l'élaboration du budget 2024. Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- Syndicat contre la grêle : 400 €
- Téléthon Bretenoux : 100 €
- FASOLOT : 100 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Bretenoux : 200 €
- Société de Chasse de Glanes : 250 €
- Cuvée d'or : 250 €
- FNACA : 50 €
- Comité des fêtes de Glanes : 500 €
- ANACR : 50 €
- Fédération Cantonale de Remplacement : 50 €
- Association « De Glanes à Glannes » : 250 €
- Don du sang : 150 €
- Restaurants du cœur : 150 €
- Les calèches du vignoble de Glanes : 250 €
- Entraide : 50 €
- Secours populaire : 100 €
- Association des Secrétaires de Mairie du Lot : 50 €
- Chambre des métiers du Lot : 80 €

15. Vote des taux imposition 2024 (N°DE_018_2024)

Après présentation des taxes foncière (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation, Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de voter une augmentation des taux communaux pour l'année 2024 de 0,50% soit :

- Taxe Foncière Bâtie : 45,55 % (au lieu de 45,32 %)
- Taxe Foncière Non Bâtie : 192,63 % (au lieu de 191,67 %)
- Taxe d'habitation : 15,97 % (au lieu de 15,89 %)
- Produit fiscal attendu de 143 273,13 €

16. Délibération sur le budget primitif - GLANES 2024 (N°DE_019_2024)

Le maire explique qu'il a prévu une subvention du budget communal pour aider le budget de l'eau, il présente ensuite le projet de budget primitif pour l'année 2024 s'élevant à 432 221,41 € en fonctionnement et à 659 013,03 € en investissement. Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	72 717,54 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	56 000,00 €
014	Atténuations de produits	7 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	208 558,31 €
65	Autres charges de gestion courante	65 830,00 €
66	Charges financières	3 100,00 €
67	Charges spécifiques	700,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	18 315,59 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		432 221,44 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	208 558,31 €
013	Atténuations de charges	200,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 350,00 €
73	Impôts et taxes	153 773,13 €
74	Dotations et participations	48 340,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		432 221,44 €

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	12 450,00 €
100	Aménagement salle communale	20 500,00 €
101	Aménagement mairie	70 000,00 €
103	régularisation des parcelles	2 000,00 €
105	Hangar communal route de Gagnac	9 000,00 €
106	dissimulation réseaux Bourg	314 515,89 €
109	Matériel et outillage de voirie	22 000,00 €
110	Aménagement parking Mairie	100 000,00 €
111	Communications numériques	5 000,00 €
112	Matériel entretien parcs et pelouses	10 000,00 €
63	Atelier communal	10 000,00 €
75	Ordinateurs et matériel informatique	5 000,00 €
87	Aménagement maisons location	32 566,51 €
89	Nomination des rues	1 000,00 €
93	Aménagement Cimetière	40 980,63 €
99	aménagement fleurissement du village	4 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		659 013,03 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	25 407,65 €
001	Solde d'exécution section investissement	377 332,83 €
021	Virement de la section de fonctionnement	208 558,31 €
106	dissimulation réseaux Bourg	34 832,00 €
93	Aménagement Cimetière	12 882,24 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		659 013,03 €

17. Fongibilité des crédits (N°DE_020_2024)

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

18. Comportes (N°DE_021_2024)

Suite aux travaux d'embellissements qui ont eu lieu en 2021-2022, des comportes en bois avaient été laissées en place. Aujourd'hui certaines apparaissent en mauvais état. Deux devis ont été reçus afin d'en faire réaliser en bétons, un pour 3 comportes et un pour 4. Le conseil municipal, à l'unanimité

décide de valider le devis pour 3 comportes s'élevant à 1 568.23 €, et charge le maire de l'exécution de cette délibération.

19. Éclairage parking (opération N°41702EP) (N°DE 022 2024)

Le Maire présente le projet d'éclairage pour le futur parking de la mairie. Cette opération coûtera au maximum 3 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet.

20. Compétence de l'eau et de l'assainissement

Le maire explique à l'assemblée qu'en 2026, la compétence de l'eau et de l'assainissement devrait revenir à la communauté de communes. Un audit va être mené enfin de vérifier nos données sur ces services. Il précise que Cauvaldor pourra à ce moment la soit prendre la gestion des ces services totalement, partiellement ou ne pas la prendre.

21. Devis pour un tracteur tondeuse

Le maire passe la parole à Olivier BACHALA. La mairie a reçu plusieurs devis pour le changement du tracteur tondeuse. Le conseil donne l'autorisation au maire d'acheter le modèle Kubota.

22. Transfert de la compétence de la publicité à Cauvaldor

Invité à donner leur avis sur le transfert de la compétence de la publicité à Cauvaldor, le conseil municipal se dit d'accord.

La séance est levée à 23h00

Président de séance
Jacques FERRAND

Secrétaire de séance
Eric AUDUBERT